



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 22 juin 2018

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Philippe ROSSINI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE

Suppléantes : Madame Janine GILLETTA, Madame Josiane PIRET, Madame Vanessa SIEGEL

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur David LISNARD à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

RAPPORT N° 18-16 - OPÉRATIONS BÂTIMENTAIRES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

1-CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS A TOURRETTE-LEVENS

Par délibération du 8 décembre 2014, vous avez émis un avis favorable au lancement du projet de construction d'un centre d'incendie et de secours à Tourrette-Levens.

Le terrain proposé par la commune se situe à proximité du stade municipal de Brocarel, quartier Brocarel. Il a une contenance de 4 105 m², est desservi par les réseaux nécessaires.

La surface utile du projet envisagé est de 620 m² et se détaille de la façon suivante :

Rez-de-chaussée : 365 m² : vestiaires H/F, buanderie, local de stockage, local de fontainerie, 4 travées engins, 1 travée V.S.A.V. avec local de nettoyage.

Entresol : 75 m² : salle de musculation, local d'archives, local d'entretien, magasin général

R+1 : 174 m² : 3 bureaux administratifs, local foyer/E.S.R., 2 groupes de 2 chambres avec cabine de douche communes, 2 chambres de deux lits avec cabine de douche pour chaque chambre.

Cour de manœuvre : aire de lavage des véhicules, aires de stationnement des véhicules des personnels de garde.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 3 000 000 € T.T.C., la maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement fonctionnel patrimoine immobilier.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le programme de l'opération défini ci-dessus,
- d'approuver l'inscription d'une autorisation de programme de 3 000 000 € et les crédits de paiement correspondants inscrits à l'article budgétaire 231312 détaillés comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019
3 000 000 €	696 000 €	2 304 000 €

- de m'autoriser à lancer l'ensemble des procédures administratives et techniques y afférent.

2- CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SECOURS ET DU SIEGE DE LA COMPAGNIE PAYS NICOIS A SAINT-MARTIN-DU-VAR

Par délibération du bureau du 18 janvier 2018, vous avez émis un avis favorable au lancement du projet de construction d'un centre d'incendie et de secours à Saint-Martin-du-Var et m'avez autorisé à signer tout document y afférent.

Le SDIS souhaite installer sur ce futur terrain :

- le centre de secours situé actuellement à Plan-du-Var, dont la capacité d'accueil des engins est très limitée et les accès dangereux en raison de la circulation sur la route de Grenoble,
- le siège de la compagnie Pays niçois situé sur la commune de Gilette, afin de rationaliser les coûts d'exploitation et d'en optimiser la fonctionnalité.

Le terrain proposé par la commune d'une contenance de 2 360 m² se situe à proximité de la gendarmerie, rue des poiriers et est desservi par les réseaux nécessaires.

En raison de la surcharge du groupement fonctionnel patrimoine immobilier, le recours à un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur 'esquisse +' a été décidé. Les indemnités des candidats sont fixées à 20 000 € par candidat.

La surface utile totale du projet envisagé est de 1 442 m² et se décompose de la façon suivante :

Centre de secours : 1108 m²

Administration : 76 m²

Lieux de vie / restauration / hébergement : 316 m²

Remises / locaux de soutien : 547 m²

Cour de manœuvre / tour de manœuvre

Siège de la compagnie Pays niçois : 334 m²

Administration : 190 m²

Formation / réunion : 72 m²

Locaux de soutien : 72 m²

Le montant prévisionnel de l'opération est de 5 500 000 € T.T.C.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le programme de l'opération défini ci-dessus,
- d'approuver l'inscription d'une autorisation de programme de 5 500 000 € et les crédits de paiement correspondants inscrits à l'article budgétaire 231312 détaillés comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020
5 500 000 €	354 000 €	2 551 000 €	2 595 000 €

- de m'autoriser à lancer l'ensemble des procédures administratives et techniques y afférent,

3- CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE ROQUEBILLIERE

Le centre de secours de Roquebillière n'est plus adapté aux nécessités opérationnelles de l'activité de son secteur et un permis de construire a été obtenu en septembre 2014 pour créer une extension de ce centre dans le village, en face de la caserne existante. Celui-ci a été attaqué par un riverain, la procédure est actuellement pendante à la cour d'appel administrative d'Aix en Provence.

Pour répondre à cette attente, la mairie de Roquebillière a fait l'acquisition d'un terrain situé route de la Vésubie, au lieu-dit les 'Gordolons'. Il s'agit de l'ancienne base de la subdivision de l'Equipement constituée d'un bâtiment existant de 460 m² sur 2 niveaux, dont 206 m² d'anciens logements à l'étage, 200 m² de caves et chaufferie au rez-de-chaussée, d'un garage de 54 m², et du terrain nécessaire à la construction d'une remise.

En raison de la surcharge du groupement fonctionnel patrimoine immobilier, le recours à un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur 'esquisse +' a été décidé. Les indemnités des candidats sont fixées à 9 000 € par candidat.

Le programme est le suivant :

Réhabilitation du bâtiment existant : 206 m²

Locaux administratifs : Bureau chef de centre Bureau adjoints ESR/Foyer
Hébergement : 4 chambres individuelles

Remise et locaux annexes : 456 m²

- o Remise : VSAV / CCFM / CCFM / VPSR / VL / VLHR
- o Autres locaux : poste de garde/chef de garde, salle de cours et de réunion, local réserve formation, salle de sport, sanitaires, vestiaires hommes, vestiaires femmes
- o Logistique : fontainerie, pharmacie, VSAV nettoyage matériels, VSAV magasin général, magasin remise
- o Autres équipements : décrottoir, aire de lavage, poteau d'incendie, groupe électrogène, puisard, stationnement 8 VL

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le programme de l'opération défini ci-dessus,
- d'approuver l'inscription d'une autorisation de programme de 1 860 000 € et les crédits de paiement correspondants inscrits à l'article budgétaire 23312 détaillés comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019
1 860 000 €	287 000 €	1 573 000 €

- de m'autoriser à lancer l'ensemble des procédures administratives et techniques y afférent,

4- CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE ROQUEFORT-LES-PINS

L'ancien centre de secours communal se situait à proximité de l'hôtel de ville. Dans le cadre du développement urbain du centre-ville, le maire a souhaité que ce centre soit déplacé.

Plusieurs terrains ont été proposés par la commune au SDIS, mais ceux-ci ne convenaient pas soit sur le plan opérationnel, soit sur le plan technique.

Pour libérer les emprises en centre-ville, le maire a mis à disposition du SDIS un centre de secours composé de plusieurs bungalows et d'une remise.

Cependant, ce site provisoire doit être libéré par le SDIS, au plus tard, en décembre 2019.

Le dernier terrain proposé est situé dans la ZAC des Hauts de Roquefort, RD 2085 et convient à la réalisation de ce centre de secours. Sa position permet de disposer d'une localisation opérationnelle des dépôts des secours vers les différents quartiers et communes limitrophes.

Il s'agit d'un projet conduit en maîtrise d'œuvre interne pour lequel un permis de construire a été obtenu en juillet 2017.

Le programme de cette opération d'une surface utile de 545 m² se décline comme suit :

- Locaux administratifs : 50 m²
- Vestiaires H/F : 75 m² S.U.
- E.S.R. / Foyer : 34 m²
- Salle de musculation : 28 m²
- Chambres / sanitaires : 60 m²
- Remise 8 véhicules et locaux support : 275 m²
- Autres locaux divers : 23 m²

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le programme de l'opération défini ci-dessus,
- d'approuver l'inscription d'une autorisation de programme de 2 500 000 € et les crédits de paiement correspondants inscrits à l'article budgétaire 231312, détaillés comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019
2 500 000 €	400 000 €	2 100 000 €

- de m'autoriser à lancer l'ensemble des procédures administratives et techniques y afférent.

5- CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

Par délibération du 14 janvier 2016, vous avez émis un avis favorable au lancement du projet de construction d'un centre d'incendie et de secours à Saint Laurent du Var, à la cession du terrain d'assiette et m'avez autorisé à signer tout document y afférant.

Une première phase de travaux portant sur les V.R.D. a été réalisée en 2017.

Le démarrage du chantier, prévu en septembre 2017 a dû être retardé en raison du dépôt de bilan de l'entreprise portugaise de gros-œuvre retenue et de la relance du lot gros-œuvre « maçonnerie ».

Après une nouvelle consultation, ce lot a été attribué et notifié à la société SM BTP et le chantier a pu redémarrer début juin.

En conséquence, il apparaît nécessaire de modifier les montants des crédits de paiement de la manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019
3 200 000 €	184 000 €	1 290 000 €	1 726 000 €

Je vous demande d'approuver la modification de la répartition des crédits de paiement inscrits à l'article budgétaire 231312, détaillée ci-dessus et de m'autoriser à signer tout document afférent à cette opération.

6- CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA TURBIE

Le centre de secours actuel de La Turbie s'avère obsolète, ses capacités sont largement dépassées, son emplacement n'est pas optimum sur le plan opérationnel.

La commune a proposé au SDIS 06 un terrain situé route de Menton qui a fait l'objet d'un avis favorable quant à sa localisation opérationnelle.

L'estimation prévisionnelle de cette opération est de 3 600 000 € en raison de la nature de la topographie et des accès.

Un permis de construire a été obtenu le 10 décembre 2015, sa validité court jusqu'au 10 décembre 2018.

La cession du terrain par la commune au SDIS 06 a été réalisée, conformément à la délibération du 17 décembre 2009 du conseil d'administration.

Le programme, d'une surface totale utile de 813 m², est constitué de :

- **Locaux administratifs** : bureau chef de centre (14 m²), bureau adjoint (16 m²), poste de garde (10 m²)
- **Hébergement** : 3 Chambres communes 4 lits avec cabinet de toilette (70 m²), local entretien (5 m²)
- **Lieux de vie – E.S.R** : salle de vie / E.S.R. (66 m²), salle de formation (35 m²), salle de musculation (45 m²)
- **Remise** : remise V.S.A.V (40 m²), local décontamination (9 m²), local pharmacie (5 m²), local logistique (E.P.I. propres) (31 m²), buanderie (7 m²), remises engins (220 m²),

atelier (35 m²), fontainerie (64 m²), magasin logistique (30 m²), magasin général (17 m²), vestiaires femmes avec douches (10 m²), vestiaires hommes avec douches (64 m²).

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le programme de l'opération défini ci-dessus,
- d'approuver l'inscription d'une autorisation de programme de 3 600 000 € et les crédits de paiement correspondants inscrits à l'article budgétaire 231312, détaillés comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020
3 600 000 €	600 000 €	2 400 000 €	600 000 €

- de m'autoriser à lancer l'ensemble des procédures administratives et techniques y afférent.

7- CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE PUGET-THENIERS

Le SDIS souhaite déplacer le centre actuel situé à Puget-Théniers, dont la capacité d'accueil des engins est très limitée et l'organisation peu fonctionnelle pour accueillir à la fois le personnel de garde et les formations appelées à se développer pour les sapeurs-pompiers des centres de secours du secteur.

Par délibération du bureau du CASDIS en date du 18 janvier 2018, un avis favorable a été donné au lancement du projet de construction d'un centre d'incendie et de secours à Puget-Théniers. L'autorisation de programme était de 2 000 000 € TTC.

Le vendeur de ce terrain a refusé la vente en raison d'une estimation de France Domaine qu'il estimait trop basse.

La commune a alors proposé un nouveau terrain non viabilisé situé au-dessus de la piscine municipale d'une contenance de 10 511 m². Celui-ci devra être découpé à l'issue de la purge des délais de recours du permis de construire pour permettre à la mairie de disposer de la partie basse du terrain.

Deux projets ont été étudiés sur cette parcelle et celui situé en partie haute de ce terrain a été retenu.

En raison de la surcharge du groupement fonctionnel patrimoine immobilier, le recours à un concours restreint de maîtrise d'œuvre a été décidé.

La surface utile du projet envisagé issue des demandes des utilisateurs est de 820 m² et se détaille de la façon suivante :

Remise 400 m² : 2 VSAV / FPTLSR / 2 CCFM / VTU / VL / VLHR / + un véhicule gabarit important

Hébergement : 3 groupes de 2 chambres individuelles avec cabine de douche commune (75 m²)
1 chambre commune avec deux à 4 lits et une cabine de douche (25 m²)

Locaux administratifs : bureau chef de centre (10 m²), bureau adjoints (10 m²), 2 postes de garde/chef de garde (14m²), ESR/Foyer (60m²), bureau (10m²)

OPERATIONS	AUTORISATIONS DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
TOURRETTE-LEVENS	3 000 000 €		696 000 €	2 304 000 €		
SAINT-MARTIN-DU-VAR	5 500 000 €		354 000 €	2 551 000 €	2 595 000 €	
ROQUEBILLIERE	1 860 000 €		287 000 €	1 573 000 €		
ROQUEFORT-LES-PINS	2 500 000 €		400 000 €	2 100 000 €		
SAINT-LAURENT-DU-VAR	3 200 000 €	184 000 €	1 290 000 €	1 726 000 €		
LA TURBIE	3 600 000 €		600 000 €	2 400 000 €	600 000 €	
PUGET-THENIERS	4 880 000 €		30 000 €	730 000 €	3 275 000 €	845 000 €
TOTAL	24 540 000 €	184 000 €	3 657 000 €	13 384 000 €	6 470 000 €	845 000 €

- et d'autoriser M. le président du conseil d'administration à lancer l'ensemble des procédures administratives et techniques et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY